

L'organisation des campagnes nationales de sensibilisation sur les questions de violences, exploitations et abus y compris les violences sexuelles, la mise en place d'un système national intégré de protection de l'enfant qui inclut les services de la ligne de téléphone vert pour la protection de l'enfant et le centre d'accueil des enfants vulnérables. Il a pour mission la détection, le référencement, l'hébergement, l'orientation et la prise en charge des enfants en situation difficile incluant ainsi les questions de mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés; la mise en place au niveau national, régional et préfectoral de conseils consultatifs des enfants pour favoriser leur implication dans la lutte contre les VAES, la mise en place aux niveaux national, régional et préfectoral des cadres de concertation des acteurs concernés par les questions de protection de l'enfant contribue à une meilleure coordination des actions en la matière. Ce cadre est composé de toutes les organisations étatiques, paraétatiques et de la société civile intervenant dans la protection des enfants. Ce cadre a pour but de faire des plaidoyers et de défendre les droits des enfants.

Outre les mesures susmentionnées des actions de terrain ont été et continuent d'être menées auprès des communautés pour une meilleure protection de l'enfant. Au rang de ces actions figurent celles de mobilisation sociale périodiquement organisées en partenariat avec les OSC de promotion des droits de l'enfant avec l'appui des partenaires au développement.

De même des messages sont diffusés à travers des émissions débats radio télévisées, des spots et affiches en langues locales sur les violences à l'encontre des enfants notamment l'exploitation sexuelle des filles. A cet effet les médias apportent un grand concours à la diffusion des émissions et aux actions dissuasives ou répressives.

Des sensibilisations animées par les clubs d'enfants dans les écoles et sur les médias par des enfants en particulier par le groupe d'enfant « A nous la planète ».

La pauvreté des familles contribue à l'acceptation de ces pratiques. Ainsi, pour renforcer le pouvoir économique des femmes et surtout rural, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires, exécute des programmes de protection sociale en faveur des couches vulnérables (appui aux groupements de production des femmes, les HIMO, le projet de cantines scolaires ...)

Des projets de vulgarisation des droits de la femme et de l'enfant avec différents volets y compris les dangers et les conséquences désastreuses de la pratique du mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés, du sororat sur les femmes sont en cours de mise en œuvre avec l'appui des partenaires (UNICEF, UE, Ambassade des USA...) à l'endroit, des chefs traditionnels et des leaders religieux sur les méfaits du mariage précoce..

Durant les dix (10) dernières années, le Togo a enregistré la création d'un nombre important d'associations et ONG au nombre desquelles celles s'occupant principalement des droits de l'enfant. Ces dernières se sont constituées en réseaux par thématique pour la protection et la promotion des droits de l'enfant avec pour organe central, le Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET). Ainsi, développent-elles de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation de la population sur les droits de l'enfant, de prise en charge et de réintégration socio professionnelle des enfants à risque ou victimes. Elles interviennent également dans plusieurs domaines des droits de l'enfant dont les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

Une cartographie de ces acteurs vient d'être réalisée et contribuera au renforcement de la coordination des acteurs et des interventions en matière des droits de l'enfant.